

Comment consulter ?

En appelant le secrétariat du lieu le plus proche de chez vous.

Le secrétariat prendra votre demande et la transmettra aux soignants de l'ETAPP.



L'équipe

- Pédiopsychiatres,
- Médecin addictologue,
- Psychologues,
- Infirmiers,
- Psychomotriciens,
- Puéricultrice,
- Travailleurs sociaux,
- Secrétaires,
- Cadres de santé.

Les consultations se font à la demande **d'un ou des parents**, éventuellement sur les conseils d'un professionnel.

Suite à votre demande, les équipes soignantes vous proposeront une première réponse sous 15 jours.

Où consulter ?

• A Saint-Lô :

Centre Médico-Psychologique Enfant & Adolescent
200 Rue Elisabeth de Surville
50000 Saint-Lô - 02 33 77 77 58

Centre Médico-Psychologique d'Addictologie Bateson
70 rue du Buot 50000 Saint-Lô 02 33 77 37 20

• A Carentan :

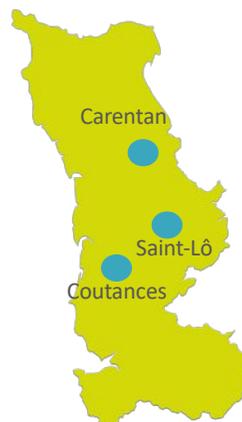
Centre Médico-Psychologique Enfant & Adolescent - le Grand Vey
2 Rue de l'ancien canal
50500 Carentan les Marais - 02 33 71 67 80

Centre de Soins et d'Accompagnement en Addictologie (CSAPA), 2 rue de l'ancien canal 50500 Carentan les Marais, 02 33 71 64 30

• A Coutances :

Maison de la santé Psychologique de l'Enfant & de l'Adolescent
4 Boulevard Encoignard
50200 Coutances - 02 33 19 08 00

Centre de Soins et d'Accompagnement en Addictologie (CSAPA), 27 rue des Teintures 50200 COUTANCES
02 33 47 40 07



www.fbs50.fr



ETAPP

Equipe Territoriale
d'Accompagnement
Périnatal de Proximité



Centre Manche

Devenir parent n'est pas facile et peut amener des questionnements, des inquiétudes, de l'angoisse et de la souffrance.

C'est pourquoi chaque situation mérite une écoute spécifique, qu'elle concerne la mère, le père, le/la co-parent ou la place de l'enfant attendu ou déjà là...

Quand et Pourquoi consulter?

Dès le projet de la grossesse... :

- Je suis en parcours PMA, j'ai le projet d'adopter, je souffre d'une maladie ou d'un handicap et j'ai un désir d'enfant.
- Je vis une grossesse à risques ou avec menace d'accouchement prématuré.
- J'ai vécu précédemment un accouchement difficile et/ou ayant nécessité l'hospitalisation de mon bébé.
- Je souffre d'anxiété, de mal-être, d'état dépressif ou j'ai une fragilité psychiatrique et/ou j'ai vécu des événements de vie traumatiques.
- J'ai vécu un deuil périnatal (IVG, IMG, vécu de fausse-couche difficile, décès de mon bébé...).
- Je suis adolescent(e), enceinte ou futur papa et cette situation m'inquiète.
- J'ai un traitement de substitution et / ou des consommations de produits stupéfiants et/ ou de l'alcool et/ou du tabac et je suis enceinte ou futur papa et :
 - Je me pose des questions sur la poursuite de la grossesse, les effets du traitement de substitution/ des consommations sur mon bébé, sur ce qu'est le syndrome de sevrage du bébé.
 - Je ne sais pas quelles démarches je dois entreprendre concernant ma grossesse ; je n'ai pas de bonnes conditions de logement et/ou de ressources financières ; je suis isolé(e).

...et après la naissance de l'enfant et jusqu'à ses trois ans :

- Je me pose des questions ou j'ai des difficultés face aux manifestations ou comportements de mon bébé/ enfant : sommeil, régurgitations, alimentation, pleurs, séparation, « bébé difficile », relation avec mon bébé/ enfant, etc.
- Je me sens déprimé(e) et/ou d'humeur plus fragile depuis la naissance de mon bébé.
- Mon bébé/enfant présente un retard, un trouble du développement ou des particularités relationnelles.
- Je remarque que j'ai augmenté mes consommations d'alcool, de tabac, de stupéfiants, ou de médicaments depuis l'arrivée du bébé.
- J'ai un traitement de substitution et / ou des consommations de produits stupéfiants et/ ou de l'alcool et/ou du tabac et je ne sais pas quelles démarches entreprendre concernant mon logement, mes ressources financières...

L'équipe d'accompagnement périnatal intervient sur l'ensemble du territoire du Centre Manche. Elle prend en charge les problèmes médico-psychologiques de la période périnatale (dès le projet de conception, pendant la grossesse et jusqu'au trois ans de l'enfant).

CONFIDENTIALITE

L'équipe soignante est tenue au secret professionnel. C'est dans le respect de ce dernier, et avec votre accord, que des rencontres peuvent être organisées, si nécessaire, avec tout professionnel susceptible d'être en lien avec la famille.

L'accompagnement

En quoi ça consiste ?

- Un travail d'accueil par un soignant de l'équipe, avec évaluation de la demande et de la souffrance.
- Une orientation si nécessaire vers un partenaire du réseau (PMI, service de psychiatrie adulte...).
- L'élaboration d'un projet de soin.
- Des entretiens individuels et/ou parents-enfants.
- Des thérapies groupales parents-enfants.
- Un travail d'écoute, de soutien, d'élaboration auprès des équipes et de mise en lien entre les différents partenaires du réseau (sages femmes, généralistes, puéricultrices, travailleurs sociaux...).
- Des informations sur les effets des consommations (produits stupéfiants, alcool, médicaments, tabac) ou des traitements sur le bébé et réévaluation régulière.

Les soins dispensés sont financés directement et en totalité par la sécurité sociale. Vous n'aurez donc pas à faire l'avance des frais.